

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 07 juin 2011, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Louis Côté et Marcel Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et madame Ginette Coulombe, secrétaire.

Étaient absents : messieurs les conseillers Sébastien Belisle, Yves Dubé et Richard Mailloux.

2011-78 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2011-79 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2011, au montant de 677 065,93 \$.

2011-80 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'entériner le contrat à intervenir entre la Ville de La Sarre et Construction Grepcu, concernant les *Mesures d'efficacité énergétique au Colisée de La Sarre – Projet LS352*.

Le directeur des travaux publics, monsieur Jocelyn Caron est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions relatives à *l'agrandissement de la caserne des pompiers Projet LS382*. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Les constructions DeCastel Inc.	450 573,38 \$
Grepcu	282 233,50 \$
Constructions Sylvain Rouleau	265 331,33 \$

2011-81 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la soumission des Constructions Sylvain Rouleau Inc. au montant de 265 331,33 \$, taxes incluses, soit retenue.

2011-82 Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'approuver tels que présentés, les états financiers de la Commission des Loisirs de La Sarre Inc. au 31 décembre 2010, montrant des produits de l'ordre de 2 128 344 \$ et des charges de 2 102 361 \$, soit un excédent des produits sur les charges au montant de 25 983 \$.

2011-83 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le projet d'entente # 6 2011 64002 à intervenir entre la Ville de La Sarre et le ministère des Transports du Québec, relatif à la cession de parties des lots 3 741 516 et 3 541 593, cadastre du Québec sis en bordure de la Route 111, en ajoutant toutefois la phrase suivante au contrat :

...Advenant que des travaux futurs sur la Route 111 pourraient affecter l'entrée charretière du lot 3 541 593, le MTQ devra consulter le propriétaire du lot susmentionné.

Le projet d'entente # 6 2011 64002 est ratifié pour la somme de 1 498 \$.

Le directeur général et greffier, monsieur François Casaubon est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport émis par le Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété et sa galerie situées au 46, rue Lambert qui ne respectent pas la marge de recul de 1,5 mètre. De plus, le garage est situé trop près de la ligne latérale sud, soit à 0,06 mètre plutôt qu'à 0,60 mètre.

CONSIDÉRANT QUE ces empiètements sont mineurs et ne causeront aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

2011-84

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 46, rue Lambert.

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Mikes désire obtenir un permis d'affichage pour l'édifice situé au 249, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés par le demandeur respectent entièrement les critères et les objectifs identifiés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

2011-85

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu qu'un permis d'affichage soit accordé au restaurant Mikes pour le bâtiment du 249, rue Principale.

Les membres du conseil examinent une demande de dérogation mineure pour un garage situé au 589, rue du Parc, dont la corniche se situe à 0,51 mètre de la limite latérale alors que le règlement prescrit une distance de 0,60 mètre.

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la marge de recul latérale est mineur et ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

2011-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le garage situé au 589, rue du Parc.

CONSIDÉRANT QUE la boutique *Fémina* demande un permis d'affichage pour son nouveau local situé au 59, 5^e Avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE le commerce a déposé des plans conformes aux critères et objectifs identifiés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

2011-87

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu qu'un permis d'affichage soit accordé à la boutique *Fémina*, pour son nouveau local situé au 59, 5^e Avenue Est.

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lot sous convention d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et Ferme Fleuraison Canland ont demandé respectivement une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les lots épars et pour la remise en culture de terres en friche ;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée s'élève à 25 010,55 \$;

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la Ville de La Sarre ne peut dépasser la somme de vingt mille dollars (20 000 \$) (ou quatre vingt mille dollars (80 000 \$) dans certains cas, réf. article 14.3 du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux);

2011-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'informer la MRC d'Abitibi-Ouest que l'aide financière demandée par la Ville de La Sarre au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux demeure à 13 890,15 \$ et que celle déposée par Ferme Fleuraison Canland soit réajustée à 6 109,25 \$.

2011-89

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'autoriser la fermeture d'une section de la 2^e Rue Est localisée à proximité du site équestre, entre 19 h et 2 h le 23 juin prochain, afin de permettre la tenue des festivités organisées par la Commission des Loisirs de la Sarre inc., dans le cadre de la *Fête nationale du Québec*.

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;

ATTENDU QUE la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet consiste en des travaux de drainage et de mise en forme de chemins en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est favorable à ce projet;

2011-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu

d'appuyer le projet présenté par la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

2011-91

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu de procéder à l'embauche temporaire de monsieur Michel Parent à titre de préposé aux parcomètres et qu'il soit autorisé à émettre des constats d'infraction, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

2011-92

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que la Ville de La Sarre approprie à même le fonds général une somme de 125 000 \$ pour défrayer une partie des coûts relatifs à l'agrandissement de la caserne des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE, selon les récentes données publiées dans «*L'État du vélo au Québec en 2010*», on remarque une nette augmentation du nombre de cyclistes adultes sur nos routes et une hausse remarquable de l'utilisation du vélo comme moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE le vélo, tout comme la marche, est de plus en plus considéré comme un moyen efficace pour améliorer le bilan de santé de nos concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE, de l'augmentation de la pratique du vélo résulte un bilan de santé positif : grâce au vélo un Québécois sur 9 est considéré comme actif et un Québécois sur trois fait suffisamment de vélo pour en tirer des bénéfices sur le plan de l'activité physique;

CONSIDÉRANT qu'il constitue de plus en plus, un des meilleurs modes de déplacement pouvant contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT QUE, partout au Québec, il devient plus facile de circuler à vélo, grâce notamment à l'aménagement de la Route verte;

CONSIDÉRANT QU'Il est important d'assurer la complémentarité entre la Route verte, les réseaux régionaux de cyclotourisme et les réseaux cyclables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la consolidation de la Route verte sous-tend la prise en considération de ramifications ou d'itinéraires régionaux qui tiennent compte des besoins et des planifications régionales et qui contribuent à faciliter les déplacements à vélo;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les Municipalités régionales de comté ont un rôle majeur à jouer dans la planification des déplacements à vélo;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit favoriser et soutenir les efforts municipaux de planification du développement urbain et des transports favorisant les déplacements à vélo efficaces et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la densité et la vitesse de la circulation sur la route 111 Ouest entre La Sarre et Dupuy justifie la mise en place d'accotements cyclables conformes aux règles de l'art et permettrait la correction des infrastructures déficientes voire dangereuses qui existent à certains endroits;

2011-93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin d'asphalter les accotements de la route 111 Ouest, entre La Sarre et Dupuy, plus particulièrement aux endroits où la visibilité est déficiente et la circulation à vélo dangereuse, soit aux sections suivantes:

- a) le côté sud de la courbe située entre le pont de la Calamité et le rang 6 & 7 Ouest, secteur du chemin de la Calamité;
- b) le côté nord de la route 111, situé dans le prolongement de la courbe mentionnée en a);
- c) la côte située à proximité du Chalet 4-Vents.

2011-94

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde,
Maire

Francois Casaubon
Greffier